

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 septembre 2023

**Rapporteur :
Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 4

**Réaménagement des échangeurs de Troyalac'h et du Rouillen - RN 165
Signature d'avenants aux conventions**

Le CPER 2015/2020 a prévu la résorption de problèmes de sécurité routière sur des échangeurs avec les voies express (VE) et un montant de 11 M€ pour réaménager des échangeurs en Bretagne. Ceux du Rouillen et de Troyalac'h au niveau de la RN 165 figurent dans ce programme d'action et la DIR Ouest (DIRO) a mené des études de requalification de ces 2 échangeurs afin de les sécuriser. Le conseil communautaire du 30 septembre 2021 a approuvé la participation de Quimper Bretagne Occidentale à hauteur de 164 000 € et 145 000 € respectivement pour le réaménagement des échangeurs du Rouillen et de Troyalac'h par le biais de conventions de financement.

La signature d'avenants est nécessaire pour tenir compte des résultats des appels d'offre, de l'inflation, de travaux d'enrobés supplémentaires pour l'échangeur du Rouillen et pour l'échangeur de Troyalac'h, de la modification du projet (création d'un giratoire, amélioration de l'assainissement routier) et la création d'une voie verte permettant de rejoindre la route de Rosporden. La participation communautaire est portée à 220 000 € pour l'échangeur du Rouillen (+56 000€TTC) et à 207 000 € pour l'échangeur de Troyalac'h (+62 000 €TT). Les clés de répartition ne sont pas modifiées.

Dans le cadre de l'opération de réaménagement et de sécurisation des échangeurs de RN 165, la Région Bretagne, le Conseil Départemental du Finistère, Quimper Bretagne Occidentale et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais ont signé deux conventions de financement pour les échangeurs du Rouillen et de Troyalac'h approuvées par le conseil communautaire du 30 septembre 2021.

Pour l'échangeur du Rouillen, l'aménagement initial prévoyait la création d'un nouveau giratoire, entre les giratoires existants ainsi que la rectification des raccordements des

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2023
(accusé de réception du 06/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

bretelles de la RN 165 et l'aménagement d'une voie mixte bi-directionnelle, dédiée à la circulation des piétons et des cyclistes entre le giratoire ouest du Rouillen et celui de Kerourvois.

Le coût de cette opération, inscrite au plan de relance, était évalué à 820 000 € TTC et le co-financement proposé dans la convention était le suivant :

- État : 36 %
- Région : 24 %
- Département : 20 %
- QBO : 20 % soit 164 000 € TTC

Les travaux sont terminés.

Pour l'échangeur de Troyalac'h, l'aménagement initial prévoyait notamment, la création d'une nouvelle bretelle de sortie directe vers le rond-point de Troyalac'h en venant de Brest, un réaménagement du giratoire Est de l'échangeur et de la bretelle d'accès sur la voie express en provenance de Quimper ainsi que pour les mobilités actives, la sécurisation d'un cheminement piétons le long de la RD 365 et l'aménagement d'un itinéraire cyclable pour relier la ZI de Kerdroniou à celle de Troyalac'h.

Le coût de cette opération était évalué à 1 450 000 € TTC et le co-financement proposé dans la convention était le suivant :

- Etat 36%
- Région : 24%
- Département : 20%
- CCPF : 10 %
- QBO : 10 % soit 145 000 € TTC

Les travaux ont commencé au second semestre 2022.

Or, les coûts des travaux doivent être modifiés pour tenir compte du résultat des appels d'offres et de l'inflation pour chacun des deux échangeurs, de travaux supplémentaires d'enrobés pour l'échangeur du Rouillen et de la modification d'une partie du projet de l'échangeur de Troyalac'h.

Pour l'échangeur du Rouillen, le montant des travaux est porté en conséquence à 1 100 000 € TTC

La nouvelle participation communautaire s'élèverait ainsi à 220 000 € TTC.

Pour l'échangeur de Troyalac'h, côté Est de l'échangeur, les voies du giratoire et du shunt ont été modifiées en 2022, conformément au projet visé par la convention initiale, pour en améliorer les caractéristiques géométriques afin de réduire l'accidentologie.

Côté ouest, la voie de sortie du giratoire de Troyalac'h vers Rosporden a été doublée par une voie affectée permettant de prendre directement la bretelle vers Lorient.

Un cheminement piéton sécurisé a été aménagé entre les deux giratoires de part et d'autre de la RN.

La dernière phase du projet consistant à créer une nouvelle bretelle de sortie directe venant de Brest vers le rond-point de Troyalac'h est devenue techniquement complexe du fait des fortes contraintes liées à la proximité de l'usine SLO (transfert d'un bassin, protections contre le risque d'explosion) d'une part, et aux normes géométriques sur le réseau RN imposant d'écarter les deux sorties successives, d'autre part. Il est proposé de remplacer ce projet devenu trop coûteux par la création d'un nouveau giratoire sur la RD365 à l'extrémité de la bretelle venant de Brest, afin d'améliorer le fonctionnement de l'échangeur aux heures de pointe.

Enfin, l'aménagement d'un tronçon de voie verte, rendu possible par la création d'un nouveau giratoire sur la RD365, est intégré à l'opération de l'échangeur entre l'actuel giratoire de Troyalac'h et le pont franchissant la RN165, hors création d'une passerelle de franchissement de la RN qui devra faire l'objet d'une opération et d'un financement distincts. Ce tronçon de voie verte devra permettre la connexion aux deux zones d'activité du Guélen et de Kerdroniou.

À titre indicatif, il est prévu que les travaux restants, objet de l'avenant proposé, soient réalisés en 2024.

Le montant des travaux serait porté en conséquence à 2 070 000 €TTC.

La nouvelle participation communautaire s'élèverait ainsi à 207 000 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – d'approuver l'avenant à la convention de financement du programme de restructuration de l'échangeur du Rouillen et d'autoriser madame la présidente à le signer ;
- 2 - d'approuver l'avenant à la convention de financement du programme de restructuration de l'échangeur de Troyalac'h et d'autoriser madame la présidente à le signer.